L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN 14 JUILLET 1889. 62me Année

Budeur & Bonnet. Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS. DIMANCHE, 14 JUILLET 1889.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an..................$12 00
Six mois................6 00
Trois mois..............3 00
Un mois.................1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an...................$2 00

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an...................$3 00
Six mois................1 50
Quatre mois.............1 00
Trois mois..............75

Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE DEMAIN LUNDI.

Par Baumgarden & Friedrichs—Au No 118 rue Commune. Tout le contenu, bon vouloir et clientèle du salon de bière et café "Bank."

Notre édition de demain lundi.

La Fête du 14 Juillet tombant, cette année, un dimanche, nous avons cru devoir, pour satisfaire la légitime curiosité publique avide de connaître les détails de cette célébration, publier, demain lundi, une grande édition spéciale qui donnera un compte-rendu complet des cérémonies et des réjouissances d'aujourd'hui, au West End.

LE 14 JUILLET 1789

—OU—

COURT HISTORIQUE

—DE LA—

Première partie de la Révolution Française.

De ce que le gouvernement de la République Française a ouvert l'Exposition du Centenaire de 1789, le 5 mai, jour de la réunion des Etats généraux, il y a un siècle, et a donné, à cette occasion, de magnifiques fêtes, certaines personnes ont cru que la Révolution datait de cette époque. C'est une erreur. Les Etats généraux étaient l'œuvre de l'absolutisme. La royauté était aux abois, cela est vrai, et si elle convoquait les députés des trois Etats, c'était par force, par besoin de remplir ses coffres qui étaient vides; mais elle agissait de son plein droit, en les réunissant, et elle les a dominée jusqu'au 27 juin, où elle a cédé, vaincue décidément par les résistances du tiers Etat et surtout par les manifestations de la rue qui se succédaient avec une rapidité effrayante à Paris, sous l'influence des électeurs de la capitale, en correspondance constante avec les provinces, demi-soulevées elles-mêmes.

Nous croyons devoir donner presque jour par jour, la série des faits, petits et grands, qui ont amené cet événement, le plus important des temps modernes.

Quelque temps avant la réunion des Etats généraux, les électeurs de la ville de Paris se réunissaient à l'archevêché. Le 10 mai, cinq jours après l'ouverture des Etats, ils décidèrent de continuer leurs séances, à volonté, pendant toute la tenue de ces Etats, pour rester en correspondance avec leurs députés et avoir l'œil sur eux. C'est peut-être à cette décision, disent les écrivains de l'époque, que la révolution dut tout son succès.

Du 17 juin, jour où les Députés se constituent en Assemblée Nationale, au 27 du même mois, lutte entre le Tiers Etat et les deux autres ordres de la noblesse et du clergé, d'abord; puis, entre l'Assemblée et la royauté, lutte qui finit par la victoire définitive du Tiers Etat et la reconnaissance de la souveraineté nationale.

Le 20 juin, serment du Jeu de Paume: "Nous jurons de ne jamais nous séparer de l'Assemblée Nationale et de nous réunir partout, jusqu'à ce que la Constitution du Royaume soit établie et affermie sur des fondements inébranlables."

Ce serment avait été provoqué par les défenses faites aux Etats Généraux de se constituer en Assemblée Nationale, et par la fermeture de certaines salles où celle-ci se réunissait.

Le 23, séance royale, dans laquelle Louis XVI ordonne à l'Assemblée de se dissoudre. Cette ordonnance est suivie de la réponse foudroyante de Mirabeau au maître des cérémonies De Brézé: "Allez dire à votre maître, etc."

Le 24, la masse du clergé se rallie au Tiers Etat.

Le 25, une grande partie de la noblesse en fait autant.

Le 27 juin, le roi, vaincu, cède, et invite ceux des membres du clergé et de la noblesse qui siégeaient encore séparément, à se joindre à tous les députés.

En principe, les Ordres n'existent plus; il n'y a plus qu'une nation qui est souveraine. Le despotisme a vécu; virtuellement, la révolution est faite.

Mais tout cela n'était que factice et ne sortait pas des régions parlementaires. En fait, rien n'était changé. La Cour, dont il faut presque toujours distinguer Louis XVI, qui n'était pas, à proprement parler, un récalcitrant—ne se gênait pas pour dire, en assistant aux décordances grandissantes de la rue: "Patience, ces boutiquiers se fatigueront bientôt de tout ce tapage inutile. Ces bourgeois mutinés, s'ennuieront d'un métier qu'ils ignorent; ils trouveront que pour des gens de leur sorte, il est plus sûr d'obéir que de commander."

En réalité, rien ne se serait fait, sans le mouvement populaire qui marchait parallèlement à celui de l'Assemblée Nationale, les deux se soutenant mutuellement.

Il ne sert de rien de dire que ce mouvement populaire était illégal et, par conséquent, condamnable. Il n'y a qu'à consulter les témoignages de l'époque, pour se convaincre que s'il n'avait pas eu lieu, tout se serait borné à quelques réformes insignifiantes. Le régime aurait resté et, avec lui, les abus qui lui étaient inhérents. On aurait tort de refuser les gloires de la nuit du 4 août, mais il faut être bien naïf pour croire que cette scène aurait eu lieu, sans le 14 Juillet; comme l'Assemblée nationale ne se serait jamais constituée, sans le serment du Jeu de Paume qui, lui aussi, était une révolte [illegible]. Les événements qui suivent en sont la preuve évidente.

Des balles de l'archevêché et de l'Hôtel de Ville, les électeurs guettaient ce qui se passait à Versailles et entretenaient l'agitation à Paris. Le pouvoir [illegible] les portes de ces salles. Ils se réunissaient alors dans une sorte de cabaret de la rue Dauphine. C'est de là qu'ils correspondaient avec les députés du Tiers Etat et qu'ils [illegible] aux séances du 17 et du 20 juin.

Le [illegible] et la [illegible] de plus en plus grave pour la Cour. Tout à coup, le 12 juillet—un dimanche—on apprend, dans les rues de Paris, que des troupes se concentrent dans les environs de Paris et de Versailles et que le ministre Necker est renvoyé. Consternation [illegible] au Palais Royal. Un jeune homme, Camille Desmoulins, [illegible] sur une table, crie aux armes! brandit une épée, un pistolet et arrachant une feuille à un arbre s'en fait une cocarde. En un instant, des milliers d'hommes l'imitent et adoptent la même cocarde.

Nous sommes [illegible] dans le mouvement que l'on a appelé "l'œuvre des sept jours" et dont l'événement principal est la Prise de la Bastille.

L'irruption faite dans les Tuileries par le prince de Lambesc, à la tête du Royal Allemand, met le comble au tumulte. Il y a eu mort d'homme; la révolution de la rue est commencée.

Des électeurs décident que les districts seront armés. Le lendemain matin, 13, le tocsin sonne dans toutes les églises; les tambours dans les rues appellent les citoyens aux armes; les milices se forment dans leurs quartiers; on fait main basse sur les dépôts d'armes et sur le garde-meuble. La milice s'élève à 48,000 citoyens. Le peuple demandait des armes; on lui envoie, à l'Hôtel de Ville, des caisses portant l'étiquette "artillerie"; on les ouvrant, on n'y trouve que du vieux linge, des bouts de chandelle, des morceaux de bois. On crie à la trahison! Les électeurs font fabriquer, en quarante-huit heures, 50,000 hallebardes.

Dès le même jour, on voyait, aux coins des rues, jusqu'à des vieillards de 80 et 85 ans, montant la garde. On passe la nuit sous les armes, et la ville est illuminée par ordre.

Ce qui étonne, c'est de voir, dans le mouvement, un si grand nombre de nobles portant de grands noms, ainsi que de bourgeois plus ou moins anoblis et suivant la mode du temps, porteurs de la particule.

Pendant la nuit, les milices avaient fait main basse sur les voitures chargées de provisions ou d'armes, surtout du côté des barrières.

Le tout était transporté sur la place de Grève, devenue un dépôt général de toutes sortes d'effets; il y avait là jusqu'à des troupeaux.

Nous ne raconterons pas les détails de la prise de la Bastille; ils ont été répétés vingt fois. Disons seulement qu'elle a eu lieu à cinq heures trois-quarts de l'après-midi.

On aurait tort de croire que tout le mouvement se fût concentré de ce côté. Paris entier était soulevé; sans quoi, les cinquante mille hommes, au moins, dont pouvait disposer le parti de la Cour, eussent balayé les insurgés, surtout les assaillants de la forteresse.

Il est même incroyable que le corps d'armée, campé sur l'emplacement du Champ-de-Mars, ait laissé enlever, sous ses yeux, les canons des Invalides par une troupe d'hommes indisciplinés et à peu près sans armes.

Parmi les corps de milice qui ont pris une part éclatante à la révolution, on cite, au premier rang, les Chevaliers de l'Arquebuse et les Clercs de la Basoche. Toujours terribles en temps de révolutions, les avocats et les étudiants en droit.

Nous trouvons, dans un livre du temps, le tableau suivant des vainqueurs de la Bastille, tableau dressé avec soin par les commissaires de la Commune de Paris, auxquels on avait adjoint huit hommes qui s'étaient fait remarquer dans l'action. Le total est de 849, dont 83 morts sur place, 15 morts des suites de leurs blessures, 60 blessés, 13 estropiés, 654 sortis sains et saufs de la bagarre, 19 veuves, 5 orphelins.

Voilà trois jours bien employés: Le 12, insurrection; le 13, organisation des milices bourgeoises; le 14, prise d'assaut de la Bastille.

Le 15, tout le monde est sur le qui-vive. Il court mille bruits sinistres; mais on apprend bientôt que le Roi s'est rendu au sein de l'Assemblée nationale pour annoncer qu'il a congédié ses troupes. L'Archevêque de Paris fait chanter un *Te Deum*. Bailly est proclamé maire de Paris et Lafayette, commandant général de la garde nationale.

Le 16, décret de l'Assemblée des électeurs ordonnant la démolition de la Bastille, et l'on se met immédiatement à l'œuvre.

Le 17, le Roi vient de Versailles à Paris; il se rend, presque sans escorte, à l'Hôtel-de-Ville. Il est reçu avec enthousiasme par la population. A son arrivée, il est accueilli par les cris de "Vive la Nation!"—à son retour, par ceux de "Vive le Roi!"

La réconciliation est complète; on vote l'érection d'une statue à Louis XVI, sur l'emplacement de la Bastille, avec cette inscription, "A Louis XVI, régénérateur de la liberté nationale, restaurateur de la prospérité publique, et père du peuple."

Le 18, les électeurs qui avaient conduit tout le mouvement, considérant la révolution comme terminée, se démettent de leurs fonctions.

L'ivresse était telle, que dans plusieurs églises de Paris, des prédicateurs montaient en chaire pour célébrer la victoire du peuple et la restauration des libertés politiques. Pendant un sermon prononcé à Notre-Dame, le canon tonnait à l'extérieur et, dans l'enceinte même, deux ou trois mille citoyens armés tiraient, en signe d'allégresse, des salves d'artillerie. Voici le texte d'une de ces curieuses homélies: *Vel enim ad libertatem vocati estis, fratres.*

A côté de cela, voici un trait bien significatif de l'esprit nouveau: Bailly et Lafayette ne se contentent pas de leur nomination, l'un de maire, l'autre de commandant général des gardes nationales; ils demandent à être élus par les Districts et ils le sont, en effet, à l'unanimité.

Un seul trait dépare légèrement cette époque, toute d'enthousiasme et d'ivresse; c'est le ton déclamatoire de certains orateurs et écrivains du temps, et, surtout, la manie d'habiller tout à l'antique, à la romaine. Dans ce pays où, deux ou trois ans plus tard, les patriotes allaient s'affubler des noms de Brutus, de Gracchus, de Coriolan, de Mucius Scævola, on appelait déjà Bailly, notre "Aristide" et Lafayette, notre "Scipion l'Américain".

Chose étonnante, ni dans le Serment du Jeu de Paume, ni dans la Déclaration des Droits de l'Homme, les deux plus hautes expressions des idées et des aspirations de l'époque, il n'y a trace de ce petit travers. Ce sont peut-être les deux documents politiques les plus sobres de style qui existent dans les temps modernes.

Certaines personnes s'imaginent que la célébration du 14 Juillet est une invention de Gambetta; c'est une erreur. Le mardi, 2 mars 1790, l'Assemblée Nationale avait décrété que les troupes prêteraient le Serment civique, le 14 juillet de chaque année; et l'on sait que jamais il n'y a eu de cérémonie plus éclatante, plus patriotique, plus touchante que celle de la Fédération, le 14 juillet 1790. C'est plus tard que les dissentiments se firent jour et qu'éclatèrent les violences de la Terreur.

—Trois accidents par jour se produisent dans l'estomac de la personne qui souffre de la dyspepsie [illegible] "Hostetter Stomach Bitters" [illegible] W. Palmer, M. D., Manville, Ala.

Par son pouvoir curatif hautement reconnu, la Salsepareille d'Ayer est le remède pour le sang, le meilleur et le plus économique.

Une [illegible] et un remède à la fois [illegible]

Reconnu, passion et patriotisme:

—Chère adorée, quelque vos cruels parents s'opposent à notre union, voulez-vous que je vous enlève?

—Je ne demanderais pas mieux, mon ami, mais c'est que je ne voudrais pas être privée de mes cadeaux de noces!

En correctionnelle:

—Prévenu, voilà trois fois, depuis un an, que vous vous êtes arrêté pour vagabondage. [illegible] mon président; [illegible] je travaille [illegible] quand j'ai travaillé [illegible] jusqu'à la fin!

REVUE DE FAMILLE

Grande Publication bi-mensuelle,

JULES SIMON, Directeur.

La Revue ne publie que des œuvres inédites.

Abonnement France		Etranger (Union postale)	
Un an	12	Un an	20
Six mois	12	Six mois	12
Trois mois	3 50	Trois mois	10 50
Un numéro	1 50	Un numéro	2

Bureaux: 8 rue de la Chaussée d'Antin, Paris.

Numéro spécimen gratuit sur demande.

Kennesaw Route.—Voyages sur le Kennesaw Route, c'est la plus rapide et la meilleure. Elle a d'élégants chars-vestibules-dortoirs de Pullman qui font le trajet de la Nouvelle-Orléans à Washington sans changement. Bureau, 88 rue Carondelet.—J. J. O'Donnell, agent en ville pour le département des passagers; J. C. Anderson, agent-général.

Réunion.—La réunion trimestrielle de la Société de Bienfaisance Mutuelle des Laitiers [illegible] lundi dernier, a été [illegible]. Les [illegible] sont priés d'y assister.

Maison Runkel.—Cette maison établie depuis nombre d'années rue Bourbon, 7 et 9, se voit forcée—ses affaires prenant de l'extension de jour en jour—d'ajouter une annexe à son local, déjà très vaste. La maison Runkel aura donc sous peu entrée rue Bourbon, entrée rue du Canal 145. Mais avant que les travaux d'agrandissement commencent, M. Runkel veut écouler tout son fonds de marchandises, et, à cette fin, il annonce une vente à des prix d'une surprenante modicité. Ses vues est de faire faire peau neuve à son établissement, qui, soit sans dire, ne sera en rien inférieur à ceux de ses rivaux de Canal street.

Lundi prochain à l'Etoile Rouge.

Ceux qui visiteront ce bazar si populaire ne manqueront pas d'y acheter—surtout aux prix suivant:

Cravattes en couleur à 2 sous. Belles chaussures pour dames, boutons, 95 sous à $1,50 la paire. Bottes pour bébé à 30 sous. Pantoufles en couleur pour dames, 75 sous. Eventails à 2, 3 et 4 sous. Grand comptoir chargé de milliers d'articles à cinq sous.

Chaussures cousues pour messieurs à $1, $1 25, et $1 50. 1000 paires pantoufles pour enfants à 25 sous. Mouchoirs, Chaussettes, Bas fins, Articles de voyage, Brosses, Parfumeries, Savons. Chemises blanches, pour messieurs, 75 c., 85 c., et $1. 3,000 mouchoirs valant 15 sous en vente à cinq sous. Hamacks à 45 et 50 sous. De tous beaucoup et bon marché toujours. Faites tous vos achats à l'Etoile Rouge, coin Canal et Passage de la Bourse.

L'Ague-Cure d'Ayer est un spécifique infaillible pour les maladies miasmatiques et bilieuses.

Pour savoir le degré de fraîcheur des œufs.—Ils sont, en ce moment, d'une grande consommation;—profitons-en pour en parler.

I.—A peu près tout le monde connaît le moyen du "mirage." — On entoure l'œuf de chaque côté, avec les mains; on l'interpose entre l'œil et une lumière: — parfaitement translucide, uni, il est frais; — grumeleux ou piqueté, il est poudu depuis quelque temps; taché ou terne à l'intérieur, il est gâté.

II.—Secouez très doucement un œuf. —Donne-t-il lieu, dans la coque, à un mouvement sensible au tact? il a cessé d'être frais, et doit être rejeté comme impropre à la consommation.

III.—Plongez un à un les œufs à essayer dans un litre d'eau additionnée de 125 grammes de sel de cuisine en solution.—Ceux du jour vont au fond; ceux de la veille resteront en suspension dans le bas du liquide;—et ceux de deux jours au-dessus du milieu;—ceux de plus de cinq jours monteront à la surface, où ils ressortiront d'autant plus qu'ils seront plus vieux.

Traces jaunâtres sur le linge blanc.—Ces traces subsistent souvent après un blanchiment opéré dans le cas et par l'un des moyens ci-dessus.

Elles déroutent quelquefois toute la sagacité des ménagères.

Disons à ces dernières comment elles les peuvent faire disparaître.

Elles n'ont qu'à les attaquer, — très doucement,—à l'aide d'eau aiguisée de quelques gouttes d'acide sulfurique.—Ce liquide est appliqué au moyen d'un pinceau fin ou d'un bout de chiffon.

Aussitôt l'effet obtenu, il faut rincer soigneusement,—au savon d'abord, ensuite à l'eau pure.

L'acide sulfurique peut, d'ailleurs, être remplacé par l'acide oxalique ou le sel d'oseille (oxalate de potasse), en solution très étendue employée de la même manière.

Les tortures de la démangeaison.

Toutes les nuits je me grattais jusqu'à ce que la peau fût mis au vif.

Le corps couvert d'écailles comme des taches de mortier. Spectacle affreux. Les médecins impuissants. La guérison en apparence impossible. Guérison complète en cinq semaines par l'emploi des remèdes Cuticura.

Je vais vous dire quels changements extraordinaires ont déterminé en ma personne vos remèdes Cuticura. [illegible]

21 sept. 1887. GEO. COTEY, Merrill, Wis.

7 février 1888.—Aucune trace de ma maladie n'est de nouveau apparue depuis ma guérison. G. C.

Remèdes Cuticura

Ils guérissent toutes les maladies de la peau, du cuir chevelu et du sang [illegible]

Vendu partout. Prix Cuticura 50c.; Savon, 25c.; Resolvent, $1. Préparé par la Potter Drug & Chemical Corporation, Boston. Envoyez demander "How to Cure Skin Diseases," 64 pages, 50 illustrations et 100 certificats.

BOUTONS, black-heads, peau rouge, rude, [illegible] sont prévenus par l'emploi du savon Cuticura.

GUERISON RADICALE DE SANFORD POUR LE CATARRHE.

Soulagement immédiat. Guérison rapide, radicale et permanente.

[illegible]

Sanford's Radical Cure pour le catarrhe.

[illegible]

Potter Drug & Chemical Corporation, Boston.

Douleurs aux côtés et au dos

A la hanche, aux reins, [illegible]

LES CHANGEMENTS ! REDUCTIONS ! AMÉLIORATIONS !

—DE—

RUNKEL.

Au magasin populaire de la rue Bourbon vient d'être ajoutée une annexe rue du Canal, 145; et, vers le 1er octobre prochain, toute la bâtisse sera réparée, changée, agrandie, de telle sorte que l'établissement pourra être divisé en

DEPARTEMENTS.

Alors attendez-vous à des surprises et à une augmentation de la foule chez RUNKEL. En attendant, il faut que l'inventaire se fasse, ainsi que des préparatifs pour les travaux nécessaires.

Afin d'écouler les marchandises que nous avons dans le moment, leurs

PRIX

ont été réduits à tel point qu'ils ne sauraient l'être davantage. Nos

Articles de toilette pour dames et messieurs, articles de fantaisie, nouveautés, etc.

seront vendus pour moins d'argent qu'il nous en a fallu débourser pour les faire placer sur nos rayons et nos comptoirs, et le choix en est un des meilleurs à la Nouvelle-Orléans.

Nous n'entrerons pas dans une énumération détaillée de ces marchandises, car

TOUTES

sont marquées à des prix de sacrifice. Voici le moment de faire des achats à bon marché.

RUNKEL,

7 et 9 rue Bourbon.

14 jui—1f

Une petite anecdote qui a sa place marquée dans le prochain "Manuel du parfait fonctionnaire."—C'était sous l'ordre moral.

Un jour — dit la *Liberté* — le maréchal de MacMahon, dans un de ses voyages en province, avait pris logement dans une préfecture dont le titulaire se débattait dans le flot soulevé autour de lui par une récente lutte électorale défavorable au gouvernement.

Le maréchal se levait de grand matin et procédait lui-même à sa toilette. Il ne dédaignait pas, au besoin, de s'armer de la brosse et de cirer lui-même ses vêtements.

Ce jour-là, il était à sa fenêtre, qu'il avait ouverte, et on pouvait l'apercevoir se livrant militairement à cette besogne. Il était si grand matin qu'il ne soupçonnait pas qu'on pût le voir.

Seulement, le préfet, que sa disgrâce probable empêchait de dormir, avait vu le manège du chef de l'Etat.

—J'ai trouvé! pense-t-il aussitôt.

Archimède lui-même ne fut pas plus radieux.

Aussitôt le préfet ouvre sa fenêtre, s'arme d'une brosse et le voilà, lui aussi, qui se livre à la même besogne que le maréchal. Celui-ci brossait son paletot, le préfet brossait le sien encore plus fort, à la fenêtre en face.

Le maréchal lève la tête, aperçoit le fonctionnaire.

—Tiens, c'est vous, monsieur le préfet.

—Comme vous voyez, monsieur le président.

—Vous vous levez donc de bonne heure?

—Tous les jours, monsieur le président.

—Ah! et vous faites comme moi, vous brossez vous-même vos habits à l'occasion. Chez moi, c'est une véritable habitude de soldat.

—Je suis soldat sous ce rapport, monsieur le président.

Le maréchal brossait toujours, le préfet brossait encore plus fort.

—A propos, dit tout à coup le chef de l'Etat, si vous venez me joindre ici, nous causerions, tout en faisant notre toilette.

Le fonctionnaire ne fit qu'un bond de son appartement à celui du maréchal. Là, la conversation prit un tour familier et se prolongea longuement. Le préfet se justifia, écarta tous les doutes; bien plus, il capta la confiance du chef de l'Etat.

Il fut changé, mais il eut un poste supérieur. Bien plus, le maréchal disait, chaque fois qu'il était question de lui:

—Je le connais, celui-là, il est tout à son affaire. C'est un gaillard qui se lève matin.

Un mendiant franchit à Paris la porte cochère d'une maison et, arrivé dans la cour, commence son boniment.

La pipelette se précipite furieuse:

—On ne mendie pas ici sans avoir demandé la permission à madame la concierge!

—Oh! pardon, fait le pauvre hère. Je ne suis pas bien au courant des usages des cours!

Un bibliophile fait une scène à son relieur qui lui rapporte un Voltaire sur le dos duquel il a écrit le nom de l'auteur par un double W.

—Excusez-moi, ayant dernièrement relié un Walter Scott par un double W, j'ai pensé.... Du reste, monsieur, quelque la lettre soit double, je ne vous prendrai pas plus cher!

Devant une vitrine au milieu de la foule énorme qui envahit les galeries de l'exposition;

Deux messieurs fort graves, d'avis différents sur les produits exposés, élèvent la voix; l'un des deux contestait la bonne foi de l'autre.

—Apprenez, monsieur, dit celui-ci, que j'ai une conscience qu'on ne soupçonne pas!

BABOUIN-SALAUN.—Marié, lundi, 8 juillet 1889, à 5 heures et demie, à l'Eglise Ste-Anne, par le Rév. Père Tusseau, M. LOUIS HENRY BABOUIN à Mlle MARIE V. ELMIRA SALAUN, tous deux de cette ville.

Pas de cartes.

BOURGUETTE.—Décédée hier, à Bazil-Roding, France, Dame JEANNE BOURGUETTE, âgée de 71 ans.

TO-KALON

Le célèbre vin de M. Crabb,

Attention spéciale est donnée à l'approvisionnement des familles, hôtels, clubs et restaurants.

En vente chez M. P. Seguin, seul agent, 150 rue Royale entre St-Pierre et Toulouse. Commandes gardées au No 40 rue Dauphine.

MM. TREYERAN FRÈRES, négociants à Bordeaux, font savoir au commerce des Etats-Unis et de la Nouvelle-Orléans qu'ils sont seuls et uniques propriétaires de la Marque Croix-Blanche, [illegible] de contrefaire le dite marque. 14 juil—14 21 28

PH. H. GEMMING,

107 Rue Royale, vis-à-vis l'Hôtel Royal.

Horloger, joaillier et marchand de montres, pendules, diamants, bijouterie et lunettes. Tous travaux exécutés avec soin et garantie contre devant époque réglementaire. 14 juil—1f

Société de Bienfaisance [illegible] Lundi soir 15 juillet 1889 à 8 heures [illegible] Par ordre du Président, P. CAZALOT, Secrétaire. [illegible] 14 juil—1f

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la rue du [illegible] Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1889.—A une réunion ce jour, du Conseil de Direction de cette Compagnie, un dividende [illegible] payable à partir de MARDI 16 juillet 1889. Le livre des transferts sera fermé jusqu'au 16 de ce mois. [illegible], Secrétaire. 14 juil—14 16

A LOUER—L'ancien et excellent emplacement pour dépôt de [illegible] coin Magazine et White. 14 juil—1f

Bureau de [illegible] Nouvelle-Orléans, 28 juin 1889. LOUIS A. ADAM, Secrétaire. 21 juin—30f

ASSURANCES.

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIÈME ETAT DE SITUATION ANNUELLE.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1889, y compris les primes non acquises de l'année précédente:		
Sur risques d'incendie	$153,880 76	
Sur risques maritimes	3,043 66	
Sur risques de rivière	6,630 66	
Total des primes	$163,557 48	
Moins,—Primes non acquises	49,680	
Primes nettes acquises au 31 mai 1889		$113,884 48
Pertes payées:		
Sur risques de feu	40,748 22	
Sur risques maritimes	1,307 38	
Sur risques de rivière	[illegible]	
Taxes et dépenses, moins intérêts	2,047 56	
Réassurances et primes rendues	23,707 30	
	13,640 40	
		81,745 29
		$67,119 24
Profits.		
La Compagnie possède l'actif suivant:		
Propriétés foncières	$231,896 30	
Actions de banques et de chemins de fer	30,648 56	
Billets garantis par nantissement de [illegible]	77,845 89	
Billets recevables	31,454 75	
Primes en cours de collection	18,130 58	
Certificats d'[illegible] de ville	36,397 50	
Billets hypothécaires et par jugements	4,286 00	
Argent comptant	15,000 45	
		$450,735 11

L'exposé ci-dessus est une copie juste et correcte des livres de la compagnie. Signé [illegible] F. BOURGET, Président.

JULES MONTREUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, ce [illegible] jour de juin 1889. Signé, JAS. BARRY, Notaire.

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix, E. W. Smith, Paul Capdevielle, Alfred Hopkins, Paul Pearcey, U. Bancel, [illegible]

30 juin—1an

PIANOS PLEYEL

—CHEZ—

Louis Grunewald & Cie,

18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

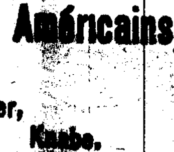

Seul agent pour tous les meilleurs

Pianos Américains,

Steinway, Sehmer, Knabe, Behr, Sheninger, Fischer et Pease,

Au plus bas prix, au comptant, ou payables en Versements mensuels très faciles.

MUSIQUE

de tous les principaux éditeurs, ainsi que les [illegible]

Adressez au magasin de musique de LOUIS GRUNEWALD, [illegible]

1er oct 87—1an

CHLORO-NAPTHOLEUM expédié à toute adresse. Bureau principal coin des rues Decatur et Douane. 7 juil—3m

LE BON COIN —où acheter— Des billets de la Loterie de l'Etat de la Louisiane. Vendu 67 lots dans le tirage du 18 juin. E. J. [illegible] Coin Camp et Gérard, Nlle-Orléans, Lne. 26 juil—1 an

Cours d'été [illegible] Session du 15 juillet au 15 septembre. [illegible] l'Université de Tulane. 7 juil—3 dm

Le vapeur Marseille partira DIMANCHE MATIN, 14 et., à 7 heures. Les passagers sont priés de se rendre à bord à 6 heures et demie. A. V. [illegible] & CO., Agents. 13 juil—2t

D. MERCIER'S SONS

Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales

Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de toilette pour messieurs et enfants.

Le Magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.

Coin des rues Dauphine et Bienville, à deux îlets de la rue du Canal. Sans district.

1er nov 88—1 an—mer jeu dim

ACHETEZ LE FRANCO-LOUISIANAIS, ILLUSTRÉ.

Edition spéciale du 14 Juillet 1889. Prix 15 cents.

GRAVURES CONTENUES DANS CE NUMÉRO:

1° Prise de la Bastille et Table de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. 2° Portraits de Mirabeau, Carnot, Camille Desmoulins, Washington, Lafayette, De Grasse et Rochambeau. 3° La clé de la Bastille. 4. La Cloche de la Liberté, (Liberty Bell). 5° Les portraits des officiers du Comité de Cinquante. 6° Federal Hall, où Washington a été inauguré. 7° Portraits de citoyens influents de notre ville.

MM. Paul Dufour, Consul de France, Dr A. Mercier, de l'Athénée Louisianais, Dr F. Formento, F. Mary et E. Rivoire ont collaboré au journal pour la partie française; le major Wharton, E. Walker, du Times Democrat, L. C. Quintero, du Picayune, L. Jastremski, du Weekly Louisianian, pour la partie anglaise.

Le Franco-Louisianais, étant l'organe du Comité, a le privilège exclusif de la publication du programme de la fête. Prix du numéro 15 cts les 13 et 14 juillet; 25 cts après.

7 juil—7 13 14

1000 PAIRES DE PANTALONS EN CASIMERE, $1.50.

Nous les vendions le double.

1000 PAIRES DE PANTALONS TRÈS FINS A $3.

Ils valent tous plus de Cinq Piastres.

Nous offrons des Bargains sur tous les comptoirs cette semaine.

Paletots et Gilets Alpaca et Gros Grain, noir et de couleur, A MOITIÉ PRIX,

Pour faire profiter le Public en général.

100 douzaines de Chemises Blanches avec 18 plis, 37 cents, 2 chemises pour 75c.

MICHEL LION & CO.,

195, 197, 199 Dryades, coin Ste-Anne.

12 déc—1 an

W. M. Hill

BIJOUTIER,

No 115 Rue du Canal

—A UN—

MAGNIFIQUE ASSORTIMENT DE

ARTICLES EN ARGENT PUR

—RENFERMÉS DANS—

De jolies boites en peluches soie, convenables pour présents de noces.

Ce stock est aussi brillant qu'un dollar neuf.

PRIX BAS.

Sont employés par M. Hill, depuis nombre d'années, M. JULES MÉTÉYÉ, si bien et si honorablement connu à la Nouvelle-Orléans;

Aussi, M. JOSH LIPMAN qui, pendant 16 ans, a travaillé chez M. Lilienthal;

Aussi, W. E. ROBINSON qui, pendant 10 ans, a été employé chez M. Secular.

A. M. HILL, No 115 RUE DU CANAL.

30 mai—1an FF

DESSINS ET EVALUATIONS DE MEDAILLES, BADGES ET EMBLEMES EN ARGENT ET EN OR

Pour Ecoles, Académies, Séminaires, Universités, Sociétés, etc.

Sont fournis et exécutés dans tous les genres de travail artistique désirables, dans un court délai et aux prix les plus raisonnables.

FRANTZ & OPITZ,

HORLOGERS ET BIJOUTIERS ET MARCHANDS DE

Montres, Pendules, Argenterie, Bijouterie, Diamants, Jumelles, Etc., Etc.

COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.

1er sept—1an

COMPAGNIE D'ASSURANCE

LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

Plus de $42,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.

Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,390.

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les Directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre Bureau, ainsi que le fait les compagnies locales.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—

Hermann Buchner, Chairman; Rudolph Wenck, A. Delvaille, Jno. W. Labouisse.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.

12 nov. '86—1an

ETABLIE EN 1782.

COMPAGNIE D'ASSURANCES PHŒNIX, DE LONDRES.

Plus de $80,000,000 de pertes payées depuis son organisation.

Pertes promptement ajustées et soldées à la Nouvelle-Orléans.

BUREAU: 67 ET 69 RUE DU CAMP.

ETABLIE EN 1849.

Compagnie d'Assurances CRESCENT de la Nouvelle-Orléans.

Plus de $10,500,000 de pertes payées depuis son organisation.

67 ET 69 RUE DU CAMP.

W. H. Lyman, Prés. Jos. Bowling, Vice-Prés. Chas. E. Rice, Sec.

1 mai—1m

Téléphone 1140. ETABLI EN 1870. P. O. Box 367.

A. W. MOFFETT.

Chantier de bois et moulin à raboter.

Bureaux coin des rues Tchoupitoulas et Race. [illegible]

[illegible] 28 mai—1 an

NOUVEAU STOCK PERSIENNES

Nouvellement arrivées.

A. Brousseau Fils.

23 et 25 rue de Chartres.

TAPIS

Anglais et Américains aux plus bas prix.

CORTICENE, TOILE CIREE, LINOLEUM.

Rideaux

[illegible]

RIDEAUX PORTIERES ET TRINGLES

NATTES DE CHINE

De toutes sortes et des dernières nuances.

Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'étoffes de [illegible]

CHLORO-NAPTHOLEUM chasse les punaises et est un antiseptique puissant dans le traitement des blessures. 7 juil—3m

Bureau du [illegible] Company, coin des rues Conti et Chartres, Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1889.—A l'assemblée des actionnaires de cette Compagnie, tenue le 1er juillet 1889, MM. HENRY TREMOULET, CHS. F. HOFFMAN, ARMAND BLACHE, HORATIO LANGE et J. C. TREMOULET ont été élus directeurs pour servir jusqu'au second lundi de juillet 1890. A l'organisation de la direction, le 8 juillet 1889, M. HENRY TREMOULET a été réélu Président et M. CHS. F. HOFFMAN, Vice-Président. E. A. JOURDAN, Secrétaire.

11 juil—3t

HOTEL DU PACIFIQUE

LOUIS MARTIN & CO., Prop., 45 et 47 Est. 10e Rue. Près Broadway.

RESTAURANT FRANÇAIS DÉJEUNER A LA CARTE.

Dîner, Table d'hôte de 5½ à 8½. $1.50, VIN COMPRIS.

GRAND CAFÉ PARISIEN.

Billards et Jeux divers, Journaux, Revues et Publications illustrées. Dépôt de Charcuterie française. Buvette [illegible]

Adresse télégraphique: PACIFIQUE, NEW-YORK

15 mai—3m

Simon

LES PHOTOGRAPHIES

Les mieux réussies et les plus artistiques qui aient jamais été faites à la Nlle-Orléans. Crayons et tableaux de grandeur naturelle. Spécialité de reproduction et grossissement de peintures fanées.

GALERIES

No 132 RUE DU CANAL, près du Grand Opera House, et 21 RUE DE L'HOSPITAL.

16 mai—1an Dim

PEERLESS DYES Les meilleures. [illegible]

C. LAZARD & Cie

LES ANCIENS ET POPULAIRES

Marchands de Vêtements Confectionnés D'ARTICLES DE TOILETTE ET DE CHAPEAUX.

29, 31, et 33 rue du Canal, coin North Peters, Nlle-Orléans, Lne

24 oct—1 an—4m mer ven

AMUSEMENTS.

1789 Comité du Centenaire 1889

GEN. L. JASTREMSKI	Président
DR. F. FORMENTO	Vice-Président
J. B. ABADIE	Trésorier
L. G. GREGOIRE	Secrétaire
LEON PALAS	Ass. Secrétaire

P. Fario,	L. P. Beaby,
M. Roe,	Mary,
L. Haubtman,	J. H. Pelletier,
C. Davis,	Bridel,
N. Litzelman,	Ferrier,
A. Capdau,	Roy,
A. Guetinel,	Boudière,
J. A. Brieugne,	A. L. Tisset,
E. Morel,	R. Lavigne,
S. Bottesse,	L. Delcroix,
Chas. Aime,	L. R. Garcia,
S. J. Darbes,	Bouchereau,
A. M. Escudier,	A. Voorhies,
A. J. Clavert,	J. G. Spor,
G. Mothe,	Bezou,
E. Braquet,	Piron,
P. Bonnet,	Dubos,
A. Chevalier,	V. Tujague,
J. Dastho,	Vignes,
A. M. Aucoin,	Servanis,
Dr Moniez,	J. M. Bourgue,
E. Saignes,	A. E. Piette.

PROGRAMME —DE LA— FÊTE DU CENTENAIRE —DU— 14 JUILLET 1889.

1. Salve de 21 coups de canon à 6 heures du soir, samedi 13 juillet 1889, pour annoncer le Centenaire, au pied de la rue du Canal.
2. Salut de 21 coups de canon au drapeau des Etats-Unis, à 6 heures du matin, le 14 juillet.
3. Salut de 21 coups de canon à la République Française—1789—1889— à midi, le 14 juillet.
4. Départ du Comité de Cinquante et de ses invités, à midi, par le train officiel pour le WEST END, où aura lieu la célébration du Centenaire.
5. Ouverture de la fête à 1 h. 30 sous la présidence du Consul de France, Président honoraire.
6. Discours officiel, par l'Hon. Albert Voorhies.
7. Lecture de la Déclaration des droits de l'Homme, suivi d'un discours officiel par Monsieur H. Dubos, de l'Abeille.
8. Représentations Lyriques et Dramatiques au Théâtre du West End, comme suit:

PREMIÈRE PARTIE.

1° Les Jeunes de Cadillac, comédie en 1 acte, par Mme de Voltry et M. Léonard.
2° Des Petits Navets, chansonnette comique par G. Olivier.
3° Pretty as a Picture (song and dance), by Blanche Adeoy.
4° La Voix du Peuple, chant patriotique, paroles du Sergent Bobillot, par M. Ch. Roche.
5° La Brindisi de Giroflé-Girofla, par Mme de Voltry.
6° C'est pas vrai, chanson véridique, par M. Léonard.

Le piano sera tenu par Mme Cler.

9. Feu d'artifice de jour.
10. Réception de l'Orphéon Français.
11. Chants patriotiques de l'Orphéon Français, dans l'ordre suivant:
    La Marseillaise.
    Dis-moi quel est ton Pays...Bellenick.
    Triomphe du Peuple.......A. de Rillé.
    Le 14 Juillet.................Barnadas.
12. GRAND FEU D'ARTIFICE DE NUIT, avec pièce représentant la Prise de la Bastille, et les Présidents Harrison et Carnot se donnant la main.
13. GRAND BAL.

L'Orchestre du West End, Professeur Lonfret, et la Bande Lyonnaise, joueront alternativement pendant le cours de la célébration.

Seront splendidement décorés pour la solennité, la rue du Canal entre les rues Bourbon et Dauphine et le West End.

Les décorations, venues de Paris expressément pour la fête, offriront un spectacle attrayant et grandiose, vu pour la première fois à la Nouvelle-Orléans.

M. F. Casellas, jeune artiste de distinction, dirigera les décorations dont il est l'auteur, ainsi que les brillantes illuminations qui comprendront 10,000 verres de couleur.

14juil—1f

SPANISH FORT.

Le meilleur endroit d'agrément au Sud.

SAISON 1889.

Concert toutes les après-midi par l'orchestre du Spanish Fort.

Chef d'orchestre—J. W. H. BENDO—DE LONDRES.

Concert-Matinée tous les dimanches, de 2 à 30 à 4 heures P. M.

Musique pendant ce diner.

Feux d'artifice.—Théâtre.—Opéra.—Fêtes dans des occasions spéciales qui seront annoncées, en temps et lieu.

Service de première classe au Restaurant.

Les terrains arrangés avec goût et luxe, et les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS grand Bal dans le Casino. Entrée gratuite.

Les trains pour le Fort feront le trajet pendant la semaine toutes les heures jusqu'à 3 heures P. M., puis toutes les demi heures. Les dimanches, toutes les quinze minutes.

Concerts, les dimanches, à 5 h. 30, pendant la semaine, à 6 heures P. M.

29 juin—2 sem—Dim., merc., vend.

NE négligez pas vos demeures. Servez-vous de l'Hloro-Naptholeum; Le plus grand désinfectant connu. 7 juil—3 m.

Assurances et Banques.

Hope Insurance Company de la Nouvelle-Orléans, 78 rue du Camp—Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1889.—A une assemblée du Conseil de Directeurs, tenue ce jour, un dividende semestriel de QUATRE PIASTRES par action a été déclaré, payable aux actionnaires sur demande. JNO. G. BYRD, Secrétaire. 7 juil—1 sem

Germania Insurance Company, 32 rue du Camp—Nouvelle-Orléans, 26 juin 1889.—A une assemblée spéciale tenue le 25 courant un dividende semestriel de CINQ POUR CENT a été déclaré, payable à partir du 1er juillet. EMIL WEBER, Secrétaire. 27 juin 2 sem

DENTISTES.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transférera ses bureaux du No 116 rue Canal au No 167 de la même rue, PRES DAUPHINE, A partir du 1er octobre 1889.

Venez examiner mes modèles, vous informer de mes prix et vous faire adapter un [illegible] pour travaux nouveaux supérieurs. 25 août—

C. E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 13 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le [illegible] le moins de leur art. Dents de toute nature artificielles.

DATE DE FONDATION, 1805

COMPAGNIE D'ASSURANCES —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

New Orleans Insurance Company of New Orleans.

Etablie en 1805.

BUREAUX: 3 rue Carondelet entre Canal et Commune.

Capital - $500,000

J. TUYES, Président.
A. ROBERTSON, Vice Président.
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivière, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:

Chas. T. Dobaron, Edward J. Forstall, Pierre Poutz, A. Gally, E. Payne, A. Schreiber, Chas. A. Schmidt, F. S. Vinchez, [illegible], L. Landrieux, [illegible], J. W. Hinckes.

LA QUARANTAINE.

Proclamation Annuelle Par Francis T. Nicholls, gouverneur DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Attendu que le 11 avril A. D. 1889, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane a adopté des résolutions requérant l'Exécutif de cet Etat à émettre un proclamation de Quarantaine annuelle contre les ports ci-après énumérés, à prendre effet à partir du 1er mai A. D. 1889.

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports considérés intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète détention maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'ils viennent, sont infectés; c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse contagieuse, au moment de leur arrivée, ou qui ont eu des malades à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire supérieure, sans autre détention du navire ou du personnel qu'autant que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, y seront après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de CINQ (5) JOURS PLEINS, à partir de l'heure de leur arrivée à la Quarantaine.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection [illegible] navires et personnel, le nombre de jours que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires arrivant de ports infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard pourraient devenir infectés, seront soumis à la sanitation et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets ou les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'une complète désinfection.

Conformément à la loi, et d'après la suggestion du dit Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, j'ai cru devoir lancer ma proclamation annuelle de quarantaine, ordonnant sa mise en vigueur à partir du MERCREDI, 1er mai A. D. 1889, contre les ports ci-dessus désignés, ainsi qu'il est prévu dans ce qui suit:

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations de l'Etat, seront chargés de la rigoureuse exécution des règlements ci-dessus, et le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans sera tenu de procéder énergiquement contre toute violation des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

{SCEAU} En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et y fait joindre le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 16me jour d'avril de l'an de N.-S. mil huit-cent-quatre-vingt-neuf.

FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour le Gouverneur: Geo. Spencer, Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières —AUX— Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la Quarantaine, et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes couvertures de laine, de tissus, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en toile.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consignataires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant des ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagage qui ne devrait pas être conservé à bord pendant la détention. Ces passagers seront surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, étoffes, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils seraient exposés aux risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports en avis de la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. Le chargement doit, autant que faire se pourra, être arrimé de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les navires portant des cargaisons de fruits devront surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine. Les capitaines de navires devront, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement ladite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention ainsi que les frais de désinfection, etc.

26 avril—

CHLORO-NAPTHOLEUM désinfecte bien un endroit mal aéré. Essayez-le et vous en serez content. 7 juil—3m.

Changement de local!

Changement de local!

ELKIN & Cie.,

98 ....Rue du Canal.... 98

Transféreront leur stock, le ou vers le 1er septembre, dans leur

Nouveau grand magasin,

Nos 42 et 44 rue Chartres,

près Douane.

A cause du changement de local, nous vendrons notre grand stock de

TAPIS, Nattes et Shades,

A un grand sacrifice.

24 oct—1an

Bureau de la Crescent City Live Stock Landing and Slaughterhouse Company, Paroisse St. Bernard, 9 février 1889.—A une réunion du Bureau des Directeurs, tenue le 5 courant, un DIVIDENDE SEMESTRIEL DE QUATRE POUR CENT (deux dollars par action) a été déclaré, payable aux actionnaires, à partir du 15me jour de juillet 1889. Les livres de transfert seront fermés le 10 juillet 1889.

J. F. AUGUSTIN, Secrétaire et Directeur Général. 10 juil—10 au 15

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane. POUR LE 13 JUILLET—CLASSE [illegible] Tirage de 4 heures P. M.

[illegible]

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les journaux, [illegible] au public aujourd'hui dans les salons de la Compagnie. [illegible] Ce 13 juillet 1889, à 4 heures P. M. [illegible] BEAUREGARD, [illegible] Commissaires.

[illegible]